

Concours des Pyramides d'Or 2018



Pyramide du Grand public - Cahier des charges 2018

PRIX DÉCERNÉS :

- Le concours se déroule en deux temps :
- Les Pyramides d'Argent, volet régional organisé par les chambres régionales de la FPI
 - Les Pyramides d'Or, volet national organisé par la FPI France
 - Plusieurs thématiques sont récompensées. Parmi elles, GRDF parraine la Pyramide du Grand public. Pour ce prix, qui incarne l'importance que GRDF accorde aux attentes du grand public, les internautes votent pour la meilleure réalisation de leur région.

PRÉAMBULE :

Organisé chaque année par la FPI France, le concours des Pyramides est destiné à promouvoir la qualité, l'innovation et le savoir-faire dans les programmes de construction de logements neufs et d'immobilier tertiaire de ses adhérents.

Le prix du Grand public permet de nourrir la notoriété des parties prenantes/partenaires (la FPI, les promoteurs participants au concours et GRDF) auprès des futurs acquéreurs et des métiers du monde de l'immobilier.

Les projets qui concourent sont des programmes à dominante résidentielle (logements collectifs ou maisons individuelles groupées) :

- neufs
- de rénovation lourde s'apparentant à de la construction neuve

GRDF souhaite récompenser au travers de ce prix les projets qui répondent le mieux aux attentes du grand public suivant les critères de sélection décrits ci-dessous.

CANDIDATURES :

Les promoteurs pourront participer aux concours des Pyramides en adressant un dossier de candidature à leur chambre régionale.

Le concours se décompose en 2 temps :

Temps 1 : le jury régional sélectionnera, sur recommandation de GRDF, entre 2 et 3 dossiers à déposer sur le site internet de la FPI.

Chaque région devra présenter a minima 2 dossiers dans la catégorie Grand public pour pouvoir concourir (cf. article 4 du règlement général du concours).

Le grand public votera, selon un calendrier d'ouverture des votes, sur le site de la FPI, afin d'élire un vainqueur régional. Chaque région sera donc représentée par un programme immobilier pour la suite du concours.

Temps 2 : le jury national choisira, parmi les vainqueurs en région, 2 à 3 programmes pour concourir au prix national du Grand public (Pyramide de Vermeil). Le lauréat national sera élu en direct par les participants de la

cérémonie de remise de prix du concours des Pyramides d'Or, organisée pendant le congrès annuel de la FPI France.

LES PREREQUIS :

- Le programme immobilier sera alimenté au gaz naturel.
- Les opérations présentées pour ce prix pourront être d'une performance énergétique RT2012 ou afficher des performances environnementales et énergétiques remarquables (attestation via l'étude thermique et éventuellement l'obtention d'un ou plusieurs labels pour la construction neuve de type E+C-, Eff).

LES CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION DU JURY :

Les jurys régionaux dans un premier temps, et le jury national dans un second temps, effectueront une présélection (2 à 3 dossiers) au regard des critères suivants :

- **Architecture /design du programme et i.ntégration dans l'environnement (50% de la note) :**
 - Attention portée aux besoins des futurs habitants :
Exemples : les services associés aux logements comme une conciergerie, la proximité des transports en commun et des commerces, l'aménagement d'un roof top, la nature mixte du projet (logements, école, crèche, résidence senior...), une conception modulable qui s'adapte aux modes de vie (Ex : T4 modulable en T1 + T3)...
 - Choix des matériaux en cohérence avec l'environnement
Exemples : briques, bois, zinc...
 - Esthétisme de la façade
 - Conception des logements et communs
Exemples : cellier, local à vélos, parking, jardin partagé...
 - Valorisation des VRD
Exemples : voieries, espaces verts, jardins potagers...
 - Adaptation et intégration au site (avant/après) :
Exemples : à la géographie du terrain, à la forme de l'îlot, respect du paysage, prise en compte de l'histoire locale et/ou de l'identité du territoire...
- **Confort du logement et système énergétique (50% de la note) :**
 - Le Confort du logement
Exemples : plancher chauffant, émetteurs vecteur air, design et emplacement de la chaudière, présence de thermostats d'ambiance, présence d'une prise extérieure, présence d'une cheminée insert ; domotique et pilotage de l'énergie, chaudière connectée...
 - Le système énergie :
Exemples : chaudière individuelle à condensation, couplage du système énergétique avec une énergie renouvelable, équipement innovant (cogénération couplée à une chaudière collective à condensation, pile à combustible, pompe à chaleur à absorption...)

CONSIGNES APRÈS LA PRÉSÉLECTION DU DOSSIER PAR LE JURY RÉGIONAL

En cas de présélection du dossier par le jury régional, la candidature au concours sera mise en ligne sur le site internet de la FPI France afin que le grand public puisse voter.

Pour garantir une homogénéité dans la présentation des dossiers, il est obligatoire de fournir par mail à la FPI France (contact@fpifrance.fr) les éléments suivants :

- 3 visuels en haute définition du programme (esquisses, photos)
- Une présentation synthétique des atouts du programme sur la base des 2 critères cités précédemment :
 - *Architecture /Design du programme et Intégration dans l'environnement*
 - *Confort du logement et Système énergétique*

Chaque critère fera l'objet d'un descriptif de 600 signes maximum, espaces compris.

Ces textes permettront au grand public de faire une sélection. Aussi le format de présentation doit-il être synthétique, lisible et compréhensible par le grand public.

Il est préconisé d'utiliser des bullets points et d'illustrer les descriptifs par des exemples, chiffres ou données jugés utiles pour valoriser le programme au regard des critères.